

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, tout d'abord je suis content que le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) soit intervenue cet après-midi parce que cela me donne la chance de revenir sur les raisons qui m'ont incité à proposer cette motion. Je vais commencer par lire les remarques qui se rapportent à cette question et qui figurent à la page 2050 du *hansard*. J'ai déclaré avoir constaté en effet qu'un important ministre de la Couronne de l'époque s'ingérait dans les affaires d'une société de la Couronne qui aurait dû échapper à toute intervention du gouvernement.

A en croire les remarques qu'il a faites le 12 juin, le député de Vancouver Kingsway (M. Waddell) pensait très clairement que j'essayais de promouvoir la vente des réacteurs Candu. J'ai essayé de lui expliquer que je ne m'étais prononcé ni pour ni contre. Je me suis contenté de dire que l'Énergie atomique du Canada cherchait simplement à décrocher des marchés étrangers et je déplorais simplement qu'un important ministre de la Couronne soit apparemment intervenu dans les affaires d'une société de la Couronne qui aurait dû échapper à toute intervention gouvernementale.

Je soulève cette question parce qu'elle va sans doute surgir à nouveau. Personnellement, je trouve que le gouvernement devrait intervenir beaucoup plus dans les affaires des sociétés de la Couronne. Mais si on les a conçues à l'origine comme des organismes indépendants, il faut qu'elles le demeurent.

Le gouvernement peut s'ingérer de deux façons: en arrêtant les communications entre les parties intéressées, ce qui empêche les négociations portant sur un contrat d'aboutir. Si cela peut faire du bien au député de Kingston et les Îles, je puis ajouter que tout me porte à croire que ces méthodes étaient employées avant le changement de gouvernement auquel le député a participé.

J'ai critiqué le fait qu'il y ait deux poids, deux mesures. Je voudrais que nos normes soient clairement établies et consignées officiellement. Je voudrais que nous nous conformions à nos propres normes et qu'elles soient clairement établies.

● (1750)

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, seulement pour obtenir une précision du député de Vaudreuil (M. Herbert). Je pense qu'il a parlé d'arrêt des communications. On voudra bien me reprendre si je me trompe, mais il m'a semblé insinuer que j'avais interrompu les communications. Si c'est ce qu'il a dit, j'aimerais qu'il précise très exactement ce que je suis censée avoir fait, car il porte une accusation dont je ne sais absolument rien.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, j'ai parlé de l'arrêt des communications entre l'EACL et les représentants d'un autre pays qui s'intéressaient à l'achat d'un réacteur CANDU. Je le dis sans ambages.

Mlle MacDonald: Par qui? Qui les a interrompues?

M. Herbert: S'il est conforme à la politique et à l'intention du gouvernement actuel, du gouvernement précédent ou de tout autre gouvernement de vendre des réacteurs CANDU ou

La vente de réacteurs Candu

de ne pas les vendre, je m'incline devant cette décision. Je m'opposais énergiquement à toute intervention personnelle tendant à imposer les idées d'une seule personne à une société de la Couronne qui est censée être indépendante.

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis sûr que le député ne voudrait pas induire la Chambre en erreur sur cette question de l'interruption des communications. Je suis le ministre qui est allé en Argentine à propos de cette affaire, et je tiens à bien préciser que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque n'a nullement essayé d'interrompre les communications. En fait, le problème qui se posait alors était qu'il n'y avait pas de communications entre le gouvernement précédent et l'Argentine.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le député de Vaudreuil (M. Herbert).

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait au courant du travail accompli par le député qui vient d'intervenir. En fait, ce fut la seule lumière qui ait éclairé le tableau à l'époque.

Nous avons vendu un réacteur à l'Argentine. Je ne veux pas essayer de déterminer si c'était un bon marché ou non. C'est une tout autre question. Nous aurions pu lui vendre un autre réacteur. Cependant, tout comme dans le domaine des exportations, il faut activement promouvoir les ventes.

Je sais très bien que lorsque j'ai fait inscrire cette motion au *Feuilleton*, je demandais le dépôt de certains documents que je n'ai pu obtenir, et il devrait être évident que je ne dispose pas de suffisamment de renseignements pour exiger les communications précises dont j'ai parlé dans mes observations à la Chambre le 12 juin. Sans insister davantage, je demande donc que la motion soit retirée.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Conformément à l'article 50 du Règlement, la motion ne peut être retirée que du consentement unanime de la Chambre. La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime au retrait de la motion?

Des voix: Entendu.

(La motion est retirée.)

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, j'aimerais signifier que je tiens à me réserver, pour la période suivant celle des questions la semaine prochaine, le droit de soulever la question de privilège concernant l'accusation qu'a portée contre moi à la Chambre cet après-midi le député de Vaudreuil (M. Herbert) en prétendant que je suis intervenue personnellement pour interrompre les communications entre l'EACL et les fonctionnaires du gouvernement de l'Argentine, et d'exiger que le député fournisse des preuves à l'appui de son accusation.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Les observations du député seront communiquées à M^{me} le Président.

La période réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant expirée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h 54.)